



**ASSOCIATION NATIONALE DU CHEVAL CASTILLONNAIS
D'ARIÈGE-PYRÉNÉES**

**Siège social : Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS**

**Siège administratif : Lieu-Coufet 09500 Roumengoux
www.chevalcastillonnais.fr contact@chevalcastillonnais.fr**

Conseil d'administration ANCCAP

le 10/12/2024
Ferme d'Icart
PNR 0924 Montels

Présents : Raymond Adreit, François Guamis (pouvoir C. Marconnot), Loic Chevrel, Morgane Boutin, Hélène Regis (Pouvoir Fabrice Bourrienne) , Laurent Prenat, marie Audabram, Priscilla Milhorat, Sylvain Salamero (pouvoir Marie Sirotenko)

En visio : Claude Marconnot

Excusés : Fabrice Bourrienne, Marie Sirotenko.

Absent : Adèle Percie du Sert

Début de séance 9h30.

Ordre du jour:

- approbation PV
- point CPBR 2022/2023
- CPBR2024
- Point FFERLAT /SFET
- Présentation des chevaux:foires et salon (charte de présentation)

➤ **Approbation des comptes rendus**

Validation des comptes rendus du dernier CA du 14/10/2024 : validé à l'unanimité

et CR LG du 07/05/2024 : validé à l'unanimité

- **Base de données zootechnique** : nous sommes en lien avec un développeur pour faciliter l'accès aux informations.

Réflexion à faire en LG sur le fait de mutualiser l'outil à faire en interne avec d'autres races (Camargues intéressés) ou bien déléguer à un prestataire ?

- **CPBR 2022**: Marie S. est toujours en attente des documents de l'ancienne équipe. Si le dossier CPBR n'est pas déposé rapidement nous devrions être remboursés 5000€ et cette même somme pour le solde ne sera pas versé. L'ANCCAP perdra donc 10000€. Le président encourage certains administrés à solliciter Fabrice Bourriane chargé du CPBR en 2022.

Le CA demande à Fabrice Bourriane de transmettre les dernières informations avant la fin de la semaine, comme dit dans son mail, sans quoi le CA engagera le recourt nécessaire sur ses biens propres pour le recouvrement de cette somme.

Proposition mise au vote : validé à l'unanimité (12 voix)

- **CPBR 2023** : dossier déposé par le président avec la demande de solde. Tout a été versé sans problème. CPBR 2024 sera déposé par Sylvain S. également. Ces dossiers sont lourds à monter et prennent beaucoup de temps. Question : serait-il possible de mandater Nathalie Baille (CEO) pour ce dossier ? Ou bien demander à Aurélien Jouvenel, en charge du CPBR chez les camargues de déposer le dossier des castillonnais ? Laurent Prenat posera la question au prochain CA des Camargues.

➤ **Point FFERLAT/SFET**

- Les nouveaux statuts de la FFERLAT (Fédération Française des Equidés des Races Locales et de travail) seront transmis demain le 11/12/24, les membres du CA devront émettre un avis par retour de mail rapidement car l'Assemblée électorale se tiendra le 19/12/20. Une non réponse sous 24h entraîne la validation des statuts. Mis au vote : validé à l'unanimité

- En cas de départage des voix lors de l'assemblée il est proposé de faire un tirage au sort.

Procédure mise au vote 4 abstentions 8 pour

- Mandat au Président pour signer les statuts au nom du CA. Validé à l'unanimité.

- Financements : équitallyon , SIA

les dossiers pour les races sont posés par le CEO

encouragement 2023 par la SFET: la liste adhérents en 2023 n'a pas été mise à jour par la trésorière, seule personne à procéder les codes délivrés par la SFET. S.Salamero a remis la liste à jour après avoir obtenu les codes auprès de la SFET mais cette dernière refuse maintenant de verser les encouragements 2023 sous prétexte que la liste n'a pas été fournie en temps et en heure.

- Hélène Régis a délibérément transmis à Thierry Trazic et Guillaume Blanc un mail et une réponse qui ne devait dépasser le cercle du CA. C'est une faute grave qui peut avoir de lourdes conséquences sur les financements accordés à l'association et donc aux éleveurs.

Proposition de mettre un avertissement à Mme Régis pour ce comportement inadmissible : 2 abstention ; 10 pour

- Encouragements 2023 : les castillonnais ne les ont pas perçus alors que les autres races ont reçu 70 % des montants. La SFET était censée payer le solde avant fin 2023 pour prétendre gérer les encouragements 2024.

- Qualif' loisir : Laurent Prenat propose que l'on demande une réunion à l'IFCE sur le caractère public de la qualification loisir. Mandat à L. Prenat pour contacter l'IFCE au nom du CA :

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Présentation foires et salons**

Un cahier des charges à été écrit et doit être prit en connaissance par les représentant de la race lors des manifestation. Contenu de la charte mis au vote : 1 abstention , 11 pour.

Les éleveurs qui présentent des chevaux lors des manifestation doivent en informer le CA : vote 1 abstention 11 pour.

➤ **Concours 2024**

Les plaques de concours sont arrivés en Décembre, soit 1 mois et demi après le concours pour cause de problème chez le fondeur. Il faut commander les plaques 3 mois avant le concours pour les prochaines éditions.

Nous manquons encore de bénévoles lors du concours.

Il y a encore trop de « flottement » sur les épreuves, ça traîne en longueur.

Concernant l'épreuve de traction il faut revoir le fait de porter le palonnier et il faut simplifier cette épreuve. Sylvain se met en lien avec Ophélie, chargé de mission chez les poitevins, qui ont rencontrés les mêmes difficultés sur cette épreuve.

Les photos prises lors du concours sont de très bonne qualité et bien référencés !

➤ **Yapla : adhésion 2025**

P. Milhorat doit transmettre le règlement intérieur a chaque adhérent. Le règlement intérieur sera directement téléchargeable sur la page d'adhésion.

➤ **Questions diverses**

- FNC (Fédération National du Cheval) : proposition d'adhérer à la FNC (notamment pour son soutien juridique). Mis au vote : approuvé a l'unanimité

- travail jument bai : Marie Audabram s'était proposé de taper la liste des juments bai dans Excel mais ne peut honorer cet engagement par manque de temps. Priscilla Milhorat prend le relais.

- Atemax : les tarifs d'équarrissage sont très élevés. Sylvain Salamero propose sa candidature pour représente l'ANCCAP au sein d'ATM. Validé à l'unanimité.

- Conseil Général il manque encore 12000€ , il faut rapidement compléter le dossier de demande de solde. La comptabilité doit être cloturée.

- Communication sur les réseaux nous cherchons quelqu'un qui pourrait communiquer de façon régulière au nom de l'association (voir avec Kezacréation)

- Formation reproducteur : reste à valider le programme en LG

Il faudra ensuite demander aux évalonniens de mettre à disposition des étalons, il en faudrait 2 ou 3. Voir aussi pour prélever des étalons à ce moment la.

-Formulaires de demande d'aide 2024 foires et salon validé. Modifications a apporter au formulaire de demande d'aides pour le concours : A1/ Concours **contrôle de performance** au lieu de SFET.

Fin de séance 12h30.